

Conseil du grand quartier de la Roseraie

Réponse à la saisine « plan vélo – étape 2 : état des lieux »

Janvier 2018

Membres du groupe de travail :

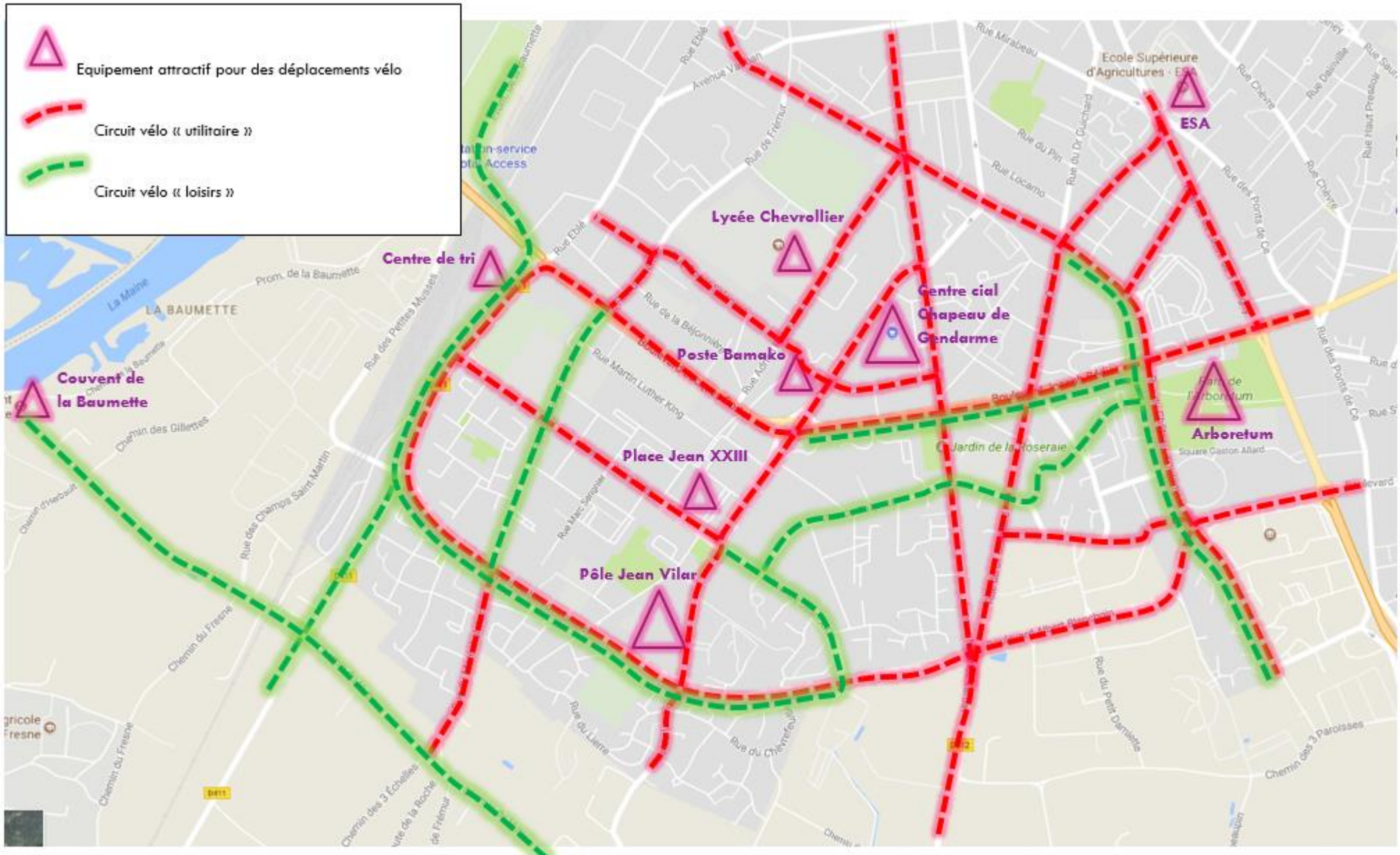
**Odile GUIBERT, Annie CHEVALLIER, Annie FOUGERI, Erick TERCINIER, Michel TRIBOUART,
Association A l'école des anciens sous l'arbre à palabre (Arthur YAMADJAKO)**

+ Marc CHAPEAU, Michel ARDOUIN et l'association Salpinte sans Frontière (non membres du CQ)

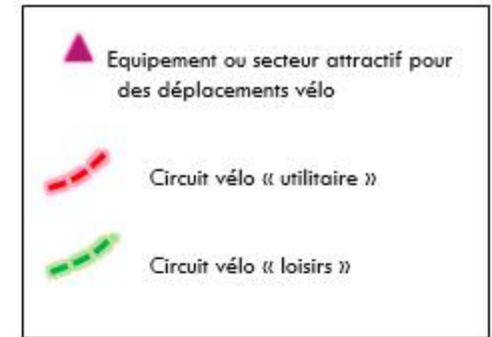
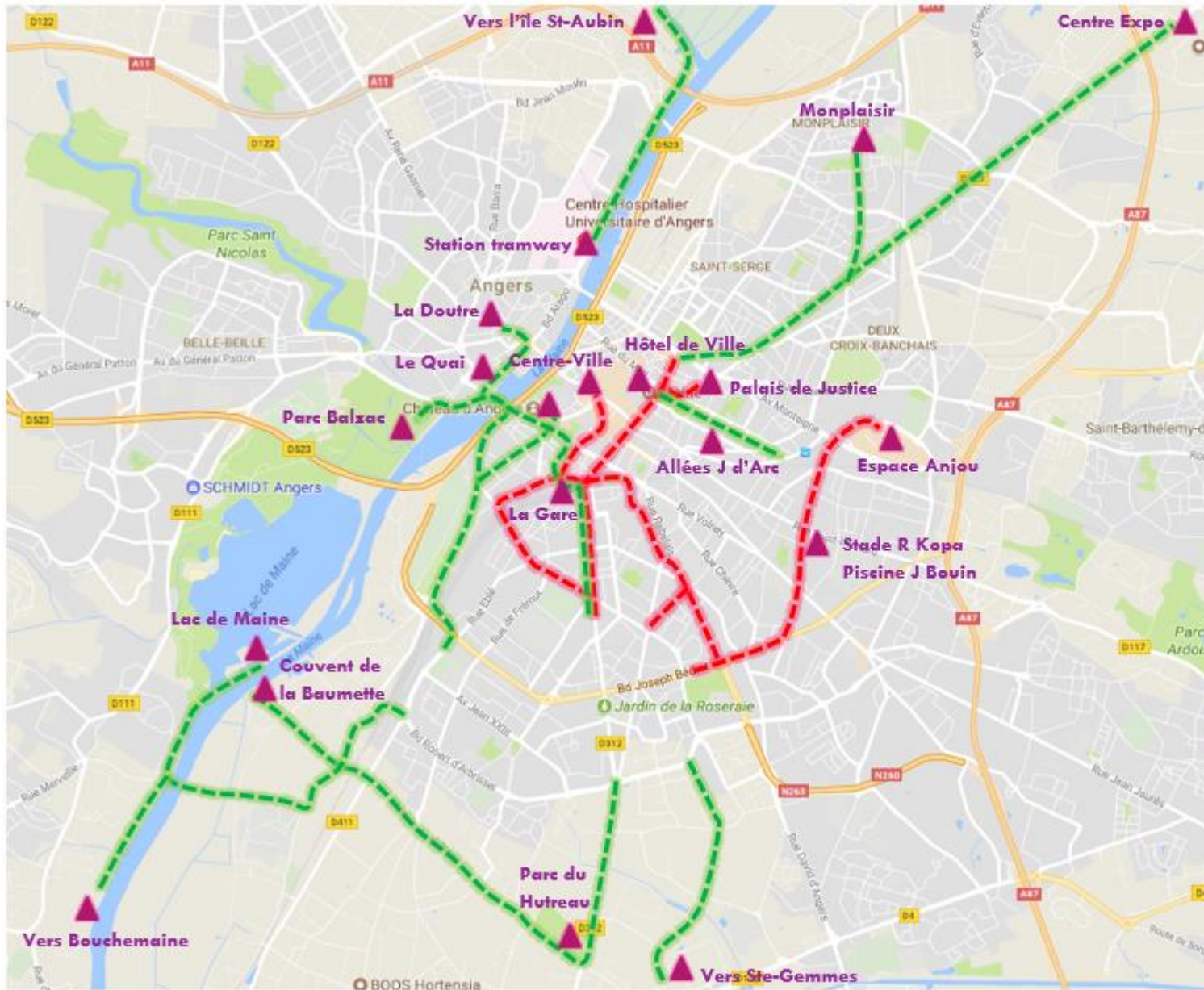
MODALITES DE TRAVAIL

- **16 septembre 2017** : Présentation de la saisine par Michelle MOREAU, 1^{ère} adjointe, et Jean-Marc VERCHERE, adjoint au Maire chargé de la voirie et de la proximité, ainsi que Christelle SIX, responsable du service Mobilités Modes Actifs, lors d'une réunion inter-conseils. Il est demandé au conseil de concevoir dans un premier temps les circuits cyclables idéaux à l'échelle du quartier et en lien avec le reste de la Ville et de l'agglomération, puis de réaliser un état des lieux des aménagements existants au regard de ce qui a été défini précédemment, puis ensuite d'imaginer une offre de services complémentaire pour encourager les Angevins à utiliser le vélo en ville.
- **9 novembre 2017** : Le groupe de travail constitué se réunit pour imaginer un « plan vélo idéal » à l'échelle du quartier et au-delà, en distinguant les circuits correspondant à des déplacements utilitaires et ceux correspondant à de la balade de loisirs, car ils ne nécessitent pas les mêmes aménagements (voir page 3 et 4)
- **22 novembre 2017** : Le groupe de travail se réunit pour établir un premier état des lieux basé sur la connaissance des membres, en identifiant les points qui posent problème dans le quartier en terme de circulation piétonne et ceux qui au contraire correspondent bien aux attentes et qui pourraient servir de modèle.
- **2 décembre 2017** : le groupe de travail organise une première balade en vélo un samedi après-midi pour vérifier in situ les points listés en réunion.
- **16 décembre 2017** : le groupe de travail organise une seconde balade en vélo sur une autre partie du quartier.
- **10 janvier 2018** : Validation de la réponse à la 2^{ème} étape de la saisine en groupe de travail.

« Plan vélo idéal » - à l'échelle du quartier :



« Plan vélo idéal » - à l'échelle ville / agglomération :

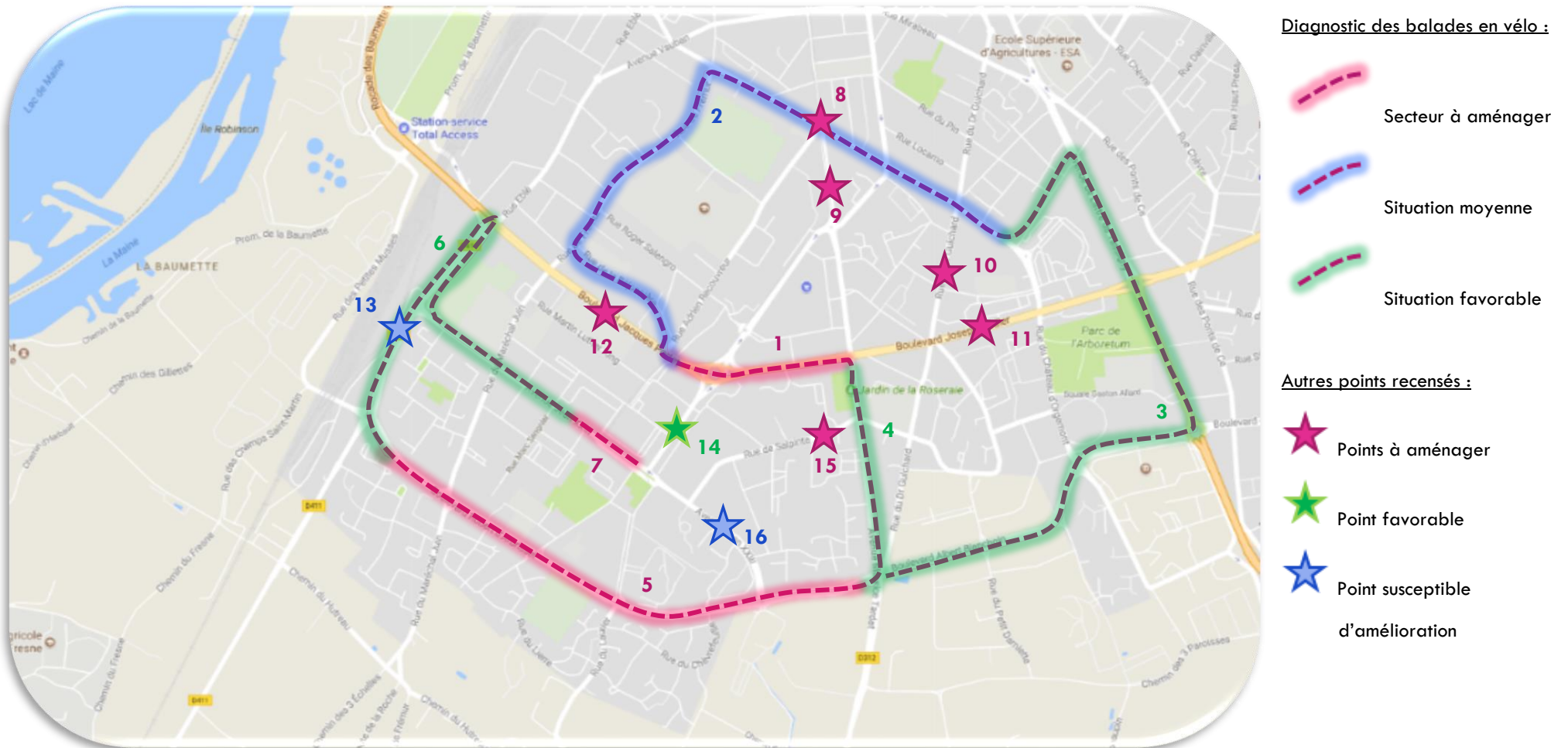


Etat des lieux

D'une manière générale, les membres du groupe de travail considèrent que la cohabitation en cyclistes et piétons est souvent compliquée et préconisent de privilégier autant que possible la séparation des circulations cyclables des circulations piétonnes.

Par ailleurs, ils considèrent également que la circulation des vélos le long du trajet du tramway n'est pas toujours facile ; à certain moment, les cyclistes doivent traverser les voies du tramway avec des risques de chute au moment du franchissement des rails.

Enfin, l'éclairage de certains passages piétons est insuffisant en hiver et le marquage au sol des circulations cyclable mériterait d'être rafraîchi plus systématiquement.



1 – Boulevard Eugène Chaumin (secteur à aménager)

Ce boulevard très fréquenté ne dispose d'aucune voie cyclable. Le groupe de travail préconise 2 solutions alternatives :

- Aménager une voie cyclable à double sens sur l'un des larges trottoirs
- Aménager une bande cyclable de chaque côté de la chaussée



Par ailleurs, au droit du carrefour avec l'avenue Winston Churchill (au niveau du restaurant Mc Donald), un passage piéton semble dangereux à cause de la circulation en double file, pour tous les usagers de la route (piétons, cyclistes, automobilistes) et mériterait une visibilité et surtout une régulation plus forte (feu tricolore ?)



(Accessoirement, les panneaux de rue du Bd Eugène Chaumin n'existent pas à toutes les intersections, le rendant parfois difficile à identifier)

2 - Rue de Frémur et Boulevard de Strasbourg (situation moyenne)

La rue de Frémur et le boulevard de Strasbourg ne disposent pas de voies cyclables. Néanmoins, la vitesse limitée (à 30km/h) des automobilistes dans ces voies ne présente pas de danger important pour les cyclistes à condition que les automobilistes adoptent une attitude respectueuse, adaptée à la circulation en ville. En outre, vu leur gabarit, ces voies semblent difficilement aménageables pour y installer des aménagements cyclables.



3 – Avenue de Lattre de Tassigny et Boulevard Albert Blanchoin (situation favorable)

Ces 2 voies à 50km/h sont jugées bien aménagées par les membres du groupe de travail, disposant de bandes cyclables de chaque côté de la chaussée.



4 – Avenue Maurice Tardat (situation favorable)

Il existe une bande cyclable très bien matérialisée de chaque côté de la route. Les trottoirs très larges de cet axe permettraient peut-être l'aménagement de pistes cyclables, ce qui améliorerait encore le confort et la sécurité des cyclistes.



5 – Boulevard Robert d'Arbrissel (secteur à aménager)

Il existe une voie ouverte aux cyclistes sur le trottoir (en même temps qu'aux piétons), avec un revêtement non bitumé, mais cette voie cyclable n'existe que d'un côté, avec à certains endroits une obligation de traverser la chaussée (et les voies du tramway) pour la récupérer de l'autre côté avec parfois un défaut de signalisation.



6 – Route de Bouchemaine et avenue Jean XXIII - partie ouest (situation favorable)

Les bandes cyclables matérialisées sont claires et fonctionnelles.



7 – Place Jean XXIII (secteur à aménager)

Le problème sur ce tronçon où existent des bandes cyclables est l'étroitesse de la voie routière, ce qui fait que les véhicules à gros gabarit empiètent systématiquement sur les bandes cyclables, ainsi que tous les véhicules lorsqu'ils doivent se croiser. Normalement, ce secteur aménagé en « zone de rencontre » est à priorité piétons / cycles, mais la matérialisation de bandes cyclables (ainsi que la rangée de potelets) annule visuellement cette priorité. Si des bandes cyclables doivent être matérialisées, le groupe de travail considère qu'elles seraient plus sécurisantes de l'autre côté des potelets, dans la partie piétonne.



8 – Carrefour Strasbourg / Létanduère (point à aménager)

Il semble exister une voie cyclable parallèle aux voies du tramway, matérialisée par des médaillons au sol, mais ces derniers sont presque invisibles.

9 – Station de tramway (point à aménager)

Au niveau des stations de tramway, les vélos doivent se rabattre sur les trottoirs, ce qui est peu pratique.

10 – Rue du Dr Guichard (point à aménager)

Il n'existe pas de voie cyclable sur cet axe pénétrant, alors qu'elle serait utile.

11 – Boulevard Joseph Bédier (point à aménager)

Comme pour le boulevard Eugène Chaumin, il s'agit d'un axe très fréquenté, au gabarit très large, qui mériterait la création de voies cyclables qui aujourd'hui n'existent pas.

12 – Boulevard Jacques Portet (point à aménager)

Même chose que pour les boulevards Chaumin et Bédier.

13 – Travaux route de Bouchemaine (point susceptible d'amélioration)

Si la route de Bouchemaine est aménagée de façon satisfaisante pour les cyclistes en temps normal, en période de travaux, il n'y a pas de dispositions provisoires pour sécuriser leur circulation. Ce problème, constaté ici, peut se reproduire ailleurs.

14 – Avenue Winston Churchill (point favorable)

Les pistes cyclables sont tellement confortables que les piétons préfèrent les emprunter plutôt que le secteur pavé qui leur est réservé.

15 – Rue de Salpinte (point à aménager)

Il n'existe pas d'aménagement cyclable dans cette rue fréquentée desservant plusieurs établissements scolaires.

16 – Avenue Jean XXIII – partie est (point susceptible d'amélioration)

Des bandes cyclables existent sur la chaussée, mais la largeur des trottoirs pourrait permettre l'aménagement de pistes cyclables plus confortables (notamment vis à vis du stationnement).